

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 10/07/2012

Réception par le Prefet : 10/07/2012

Publication : 13/07/2012



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2012-7-7-2

Séance du vendredi 6 juillet 2012

PROGRAMMATION DES AIDES AUX BATIMENTS A VOCATION CULTURELLE PROCEDURES CONTRATS DE TERRITOIRE DE VIE ET GUIDE DES AIDES

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil Général n° CG-2011-5-5-3 du 7 décembre 2011 relative à l'approbation des Contrats de Territoire de Vie,

VU la délibération du Conseil Général n° CG-2011-5-7-3 du 7 décembre 2011 relative au Budget Primitif 2012 en faveur du Développement Culturel,

VU la délibération du Conseil Général n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,

VU les avis de la Commission de la Culture et du Patrimoine du 9 mai 2012,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide de programmer trois opérations retenues dans les Contrats de Territoire de Vie et récapitulées dans le tableau (annexe 1 à la délibération) et d'attribuer les subventions pour un montant total d'aides de 276 040 €, dont :
 - 115 980 € à la Ville d'ALTKIRCH pour la salle culturelle et de séminaire de la Halle au Blé ;
 - 80 060 € à la commune d'ORBEY pour la modernisation de la salle de spectacle et de cinéma Le Cercle ;
 - 80 000 € à la Ville de RIBEAUVILLE pour la création d'un Centre International des Arts Graphiques.
- Attribue et autorise leur versement, étant précisé que les montants seront prélevés sur les crédits inscrits au budget du Département, au programme D213, Imputation 204-311-204142-22921-371.

- Décide de programmer deux opérations éligibles au titre du Guide des Aides et récapitulées dans le tableau (annexe 2 à la délibération) et d'attribuer les subventions pour un montant total de 4 000 €, dont :
 - 2 000 € à l'Association Lézard à Colmar pour des dépenses d'équipement scénique;
 - 2 000 € à la Communauté de Communes du Pays de Brisach pour l'équipement d'une 2^{ème} salle de répétition pour la pratique des Musiques Actuelles de l'école de musique.
- Attribue et autorise leur versement, étant précisé que les montants seront prélevés sur les crédits inscrits au budget du Département, au programme D213, Imputation 204-311-204141 et 20421-2292-371.
- Prend acte des renseignements portés en annexes 1 et 2 à la délibération relatifs aux cofinancements de nos partenaires collectivités territoriales.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with some smaller marks below.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions

**DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 6 JUILLET 2012**

**Bâtiments à vocation culturelle
Procédure Contrat de Territoire de Vie**

I - Contrat de Territoire de Vie Piémont -Val d'Argent - Pays Welche

adopté par l'Assemblée départementale le 7 décembre 2011 et signé le 16 décembre 2011

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable Retenu HT	Taux	Montant de la subvention
BVC03081	ORBEY Modernisation de la Salle de spectacles et de cinéma Le Cercle (déplacement cabine de projection, aménagement de loges, rénovation du chauffage, équipement en projecteur de scène et équipement de projection numérique). Subvention ramenée de 88 280 € à 80 060 € conformément aux modalités d'exécution des CTV et du plan de financement actualisé présenté par la commune. Fiche descriptive N° 422 Cofinancement : Conseil Régional d'Alsace : 60 579 €	220 700 €	36,28%	80 060 €
BVC03092	RIBEAUVILLE Création d'un Centre International des Arts Graphiques à Ribeauvillé Devis présentés pour 495 096 € HT Base subventionnable retenue dans le CTV : 400 000 € HT Fiche descriptive N° 119 Cofinancement : Néant	400 000 €	20%	80 000 €
Total CTV Piémont - Val d'Argent - Pays Welche				160 060 €

II - Contrat de Territoire de Vie du Sundgau

adopté par l'Assemblée départementale le 7 décembre 2011 et signé le 12 décembre 2011

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable Retenu HT	Taux	Montant de la subvention
BVC03077	ALTKIRCH Renforcement de la fonction de salle culturelle et de séminaire de la Halle au Blé Coût total du projet : 1 761 607 € HT Base subventionnable retenue : 1 159 800 € HT Fiche descriptive N° 411 Cofinancement : Conseil Régional d'Alsace : 504 365 €	1 159 800 €	10%	115 980 €
Total CTV Sundgau				115 980 €
Total Procédure CTV				276 040 €

**DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 6 JUILLET 2012**

**Bâtiments à vocation culturelle
Procédure Guide des Aides**

I - Equipement de salles culturelles

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Base subventionnable	Montant de la subvention
LAC03040	<p>Association "LEZARD" Colmar Acquisition de matériel de sonorisation et éclairage pour l'activité du Léopard pour un montant de 5 454 € TTC.</p> <p>Le guide des aides prévoit un soutien départemental pour des équipements scéniques de salle culturelle calculé selon la jauge de la salle (Aide de 20 € par siège plafonnée à 12 000 €). L'équipement sera amené, dans un 1^{er} temps, à être déplacé ; le Léopard ne disposant pas de salle de diffusion propre, utilise pour l'organisation de sa programmation professionnelle, divers sites sur Colmar disposant en moyenne d'une jauge de 80 à 200 places. A moyen terme, l'association pourrait s'installer à la Manufacture et utiliser de façon pérenne une salle sur ce site. Pour une jauge moyenne d'environ 100 places, le soutien départemental s'élèverait à 2 000 € (20 € x100).</p> <p>Avis favorable de la Commission de la Culture et du Patrimoine du 9 mai 2012 pour une intervention calculée sur la base d'une jauge de 100 places.</p> <p>Cofinancement : Néant</p>	<p>Pour une jauge de 100 places 100 X 20 € =</p>	2 000 €

II - Equipement de studios de répétition pour la pratique des musiques actuelles

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable retenu	Taux	Montant de la subvention
BVC03097	<p>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE BRISACH Equipement en matériel d'une 2^{ème} salle de répétition de l'école pour la pratique des Musiques Actuelles pour un montant de 8 975 € HT.</p> <p>Le dispositif prévoit que le Département peut soutenir l'équipement de 2 salles (une aide de 2000 € a été allouée par délibération de la CP du 11 mars 2011 pour une 1^{ère} salle).</p> <p>Avis favorable de la Commission de la Culture et du Patrimoine du 9 mai 2012. Cofinancement : Néant</p>	8 975 €	35% de la dépense subventionnable. Subvention plafonnée à 2 000 €	2 000 €
Total Procédure Guide des aides				4 000 €

